



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-017

PUBLIÉ LE 7 JANVIER 2026

Sommaire

Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

75-2026-01-07-00008 - Arrêté 2026-00026 du 07 janvier 2026 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 3
75-2026-01-07-00012 - Arrêté 2026-00027 du 07 janvier 2026 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages)	Page 5
75-2026-01-07-00010 - Arrêté 2026-00028 du 07 janvier 2026 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 8
75-2026-01-07-00011 - Arrêté 2026-00029 du 07 janvier 2026 portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 10
75-2026-01-07-00013 - Arrêté 2026-00030 du 07 janvier 2026 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 12
75-2026-01-07-00015 - Arrêté 2026-00031 du 07 janvier 2026 portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 14
75-2026-01-07-00009 - Arrêté 2026-00032 du 07 janvier 2026 portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages)	Page 16
75-2026-01-07-00016 - Arrêté 2026-00033 du 07 janvier 2026 portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 19
75-2026-01-07-00003 - Arrêté 2026-00034 du 07 janvier 2026 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen (1 page)	Page 21
75-2026-01-07-00004 - Arrêté 2026-00035 du 07 janvier 2026 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe (1 page)	Page 23
75-2026-01-07-00005 - Arrêté 2026-00036 du 07 janvier 2026 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen (1 page)	Page 25

Préfecture de Police

75-2026-01-07-00008

Arrêté 2026-00026 du 07 janvier 2026 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00026

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 13 décembre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Association éducative et sportive de France de la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs, à Saint-Denis (93), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. AZAMI HASSANI Abdellah (Val-de-Marne)	Mme KEBDI Manel (Seine-Saint-Denis)
M. CHEHLAOUI Zakaria (Paris)	M. KEDIAEM Rayane (Paris)
M. FELTANE Elyas (Seine-Saint-Denis)	M. PANCHANAYAGAM Subanushan (Seine-Saint-Denis)
M. GYENGE Cristian (Seine-Saint-Denis)	Mme SIEBECKE MARQUES Nour (Seine-Saint-Denis)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 07/01/2026

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-01-07-00012

Arrêté 2026-00027 du 07 janvier 2026 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00027

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 24 octobre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BIZZARI Elias (Paris)	M. LEROY Mateo (Val-de-Marne)
Mme DA CUNHA BRANDAO REIS Gabriela (Seine-et-Marne)	Mme MAINGAUD Lina (Hauts-de-Seine)
M. DUPAS Hippolyte (Paris)	M. MICHELIN Thibaud (Paris)
M. HENRY Hugo (Seine-Saint-Denis)	M. NEFF Timothé (Paris)
M. HOSATTE Olivier (Paris)	M. OULLADJI Aïssam (Val-d'Oise)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 07/01/2026

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-01-07-00010

Arrêté 2026-00028 du 07 janvier 2026 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00028

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 28 novembre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme PONZIO Adeline (Val-de-Marne)	M. VAMBENEPE-UNDSETH Christian (Paris)
Mme SACCASAN Elorri (Hauts-de-Seine)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 07/01/2026

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-01-07-00011

Arrêté 2026-00029 du 07 janvier 2026 portant
délivrance du maintien des acquis du brevet
national de sécurité et de sauvetage aquatique



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Secrétariat général
de la Zone de défense et de sécurité de Paris

Arrêté n° 2026-00029

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 28 novembre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, à Paris (9^{ème}), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. COMBES Clement (Val-d'Oise)	M. MOREAU Romain (Paris)
Mme CREUSOT Emy (Doubs)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 07/01/2026

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-01-07-00013

Arrêté 2026-00030 du 07 janvier 2026 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00030

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 06 décembre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par les Sauveteurs Citoyens Secouristes de la Fédération professionnelle des métiers de la natation et du sport, à Villepinte (93), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. HAMOURI Riyad (Seine-Saint-Denis)	M. SYKHEO Ethan (Seine-Saint-Denis)
M. SELLAOUI Nadir (Seine-Saint-Denis)	M. BOUHARAOUI--ROTHER Merwane (Seine-Saint-Denis)
M. IBEGOUCHENE Yanis (Seine-Saint-Denis)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 07/01/2026

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-01-07-00015

Arrêté 2026-00031 du 07 janvier 2026 portant
délivrance du maintien des acquis du brevet
national de sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00031

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 06 décembre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par les Sauveteurs Citoyens Secouristes de la Fédération professionnelle des métiers de la natation et du sport, à Villepinte (93), est délivré à la personne dont le nom suit :

M. GELIE Pierre (Seine-Saint-Denis)	-
-------------------------------------	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 07/01/2026

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-01-07-00009

Arrêté 2026-00032 du 07 janvier 2026 portant
délivrance du maintien des acquis du brevet
national de sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00032

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 05 décembre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, à Paris (13^{ème}), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme BESNOU Emmanuelle (Val-de-Marne)	M. JUS Cyril (Aisne)
M. CORNIL Olivier (Oise)	M. LANOELLE Bruno (Val-d'Oise)
M. CREN Louis (Finistère)	M. PASQUET Alexandre (Seine-et-Marne)
M. GAILLARD Sébastien (Charente-Maritime)	M. SEVE Valérian (Rhône)
M. JEANROT Julien (Aisne)	M. VERNAY Alan (Côtes-d'Armor)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 07/01/2026

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-01-07-00016

Arrêté 2026-00033 du 07 janvier 2026 portant
délivrance du maintien des acquis du brevet
national de sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00033

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 25 novembre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Société nationale de sauvetage en mer, à Paris, est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. CLARENNE Jérôme (Haute-Savoie)	Mme ROUQUIER Marion (Paris)
-----------------------------------	-----------------------------

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 07/01/2026

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-01-07-00003

Arrêté 2026-00034 du 07 janvier 2026 portant
délivrance du certificat de compétences de
formateur en premiers secours citoyen

Arrêté N° 2026-00034

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250053 du 18 décembre 2025 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 18 décembre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à PARIS (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme DUGUÉ Audrey (Paris) M. HABIB MAMODE Pierre (Val-de-Marne) M. KITTEN - LUNET DE LA MALÈNE Maxence (Paris) M. LANGLEUR Vincent (Essonne)	M. LE HYARIC Gildas (Paris) M. LEMARCHAND Lucas (Val-de-Marne) M. SAÏBO - HOAREAU Lucas (Yvelines) Mme TOKLU Vanessa (Hauts-de-Seine)
--	--

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 07/01/2026

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-01-07-00004

Arrêté 2026-00035 du 07 janvier 2026 portant
délivrance du certificat de compétences de
formateur aux premiers secours en équipe

Arrêté N° 2026-00035

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250052 du 18 décembre 2025 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 18 décembre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à Paris (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme FAIVRE-DUBOZ Emma (Hauts-de-Seine) M. IRIZAR-Y-ORMAZABAL Pierre (Côte-d'Or) M. JEANDRA Hugo (Hauts-de-Seine)	M. LOUSTAU Maël (Pyrénées-Atlantiques) M. MURPHY Robert (Paris) -
--	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 07/01/2026

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-01-07-00005

Arrêté 2026-00036 du 07 janvier 2026 portant
délivrance du certificat de compétences de
formateur en premiers secours citoyen

Arrêté N° 2026-00036

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250054 du 18 décembre 2025 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 18 décembre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen » organisée par la Croix-Rouge Française, à PARIS (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme CHABAUD Marie (Côte-d'Or)	M. MOISSERON Philippe (Bouches-du-Rhône)
M. CLOCHARD Kei-Saburo (Paris)	Mme MOITRY Pauline (Paris)
M. DEMINIER Thomas (Paris)	Mme ORANGE Louise (Seine-Maritime)
M. DEVOS Corentin (Nord)	M. PAGET Maël (Val-de-Marne)
M. GIL Michel (Gard)	Mme POMATO Elena Emilia (Hauts-de-Seine)
Mme JABRI Anissa (Paris)	Mme PROVOST Céline (Indre-et-Loire)
Mme LANGEAIS Virginie (Var)	Mme ROULOT Anna (Hauts-de-Seine)
Mme LEMARCHAND Cléo (Indre-et-Loire)	Mme SILVA Gaëlle (Hauts-de-Seine)
Mme MÉLÉARD Chloé (Paris)	M. SOUBRA Christian (Val-de-Marne)
M. MESNAGER Alexandre (Sarthe)	M. VALENCHON Nicolas (Paris)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 07/01/2026

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ